

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO

32 allée d'Orléans

33000 Bordeaux

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque identifié	Notre réponse
Placements financiers – Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles	
<p>Au 31 décembre 2023, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 1,81 M€ soit 6% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 1.3 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la valorisation des actifs détenus par cette dernière, - la valorisation de son activité de réassurance, - la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p> <p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ; ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Enfin, nous avons vérifié que la note 1.3 de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles MISSO par votre assemblée générale du 9 juin 2011.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 14ème année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'administration un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Bénédicte Vignon

Bilan actif

MISSO MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	49 995,55	43 564,74
3 Placements :	25 232 268,66	17 411 791,67
3a Terrains et constructions	8 441 925,94	8 116 901,55
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	1 813 818,95	1 813 818,95
3c Autres placements	14 976 523,77	7 481 071,17
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	520 495,72	1 214 606,36
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0,00	
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (non-vie)	520 495,72	1 214 606,36
5e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	132 924,85	1 135 755,54
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	0,00	946,41
6aa Primes restant à émettre		
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	0,00	946,41
6b Créances nées d'opérations de réassurance	10 306,43	587 306,89
6c Autres créances :	122 618,42	547 502,24
6ca Personnel	0,00	0,00
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	52 839,97	10 635,68
6cc Débiteurs divers	69 778,45	536 866,56
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	2 454 065,00	9 001 281,63
7a Actifs corporels d'exploitation	28 186,20	33 547,25
7b Comptes courants et caisse	2 425 878,80	8 967 734,38
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	56 069,35	14 091,20
8a Intérêts et loyers acquis non échus	49 978,06	8 134,21
8b Frais d'acquisition reportés		
8c Autres comptes de régularisation	6 091,29	5 956,99
Total de l'actif	28 445 819,13	28 821 091,14

Bilan passif

MISSO MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capitaux propres :	25 470 654,51	24 868 096,61
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	400 000,00	400 000,00
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	23 160 192,45	24 688 490,11
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95		
1h Subventions d'investissement		
1e Report à nouveau		
1f Résultat de l'exercice	602 557,90	-1 528 297,66
1i Ecart de dévolution	1 307 904,16	1 307 904,16
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	1 235 434,76	2 589 451,00
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	0,00	
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	1 151 416,68	2 586 518,70
3e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	84 018,08	2 932,30
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	19 000,00	39 000,00
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	1 711 747,10	1 317 616,93
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17 085,04	15 835,44
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	1 385 325,64	739 354,97
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0,00	0,00
7e Autres dettes :	309 336,42	562 426,52
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	127 582,14	126 772,14
7ec Personnel	17 484,00	17 133,00
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	44 120,60	60 538,01
7ee Créanciers divers	120 149,68	357 983,37
8 Comptes de régularisation - Passif :	8 982,76	6 926,60
Total du passif	28 445 819,13	28 821 091,14

Compte de résultat technique non vie

MISSO MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2023	Opérations nettes 12/2022
1 Primes acquises	3 143 460,71		2 283 459,63	860 001,08	656 073,48
1a Primes	3 143 460,71		2 283 459,63	860 001,08	656 073,48
1b Variations des primes non acquises	0,00		0,00	0,00	
2 Produits des placements alloués	29 273,05			29 273,05	26 885,93
3 Autres produits techniques	4 234,24			4 234,24	5 022,06
4 Charges des sinistres :	-328 047,12		-155 057,59	-172 989,53	-2 440 621,37
4a Prestations et frais payés	-1 763 149,14		-849 168,23	-913 980,91	-1 179 257,60
4b Charges des provisions pour sinistres	1 435 102,02		694 110,64	740 991,38	-1 261 363,77
5 Charges des autres provisions techniques					
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-912 437,65		-328 970,36	-583 467,29	-286 415,02
7a Frais d'acquisition	-458 182,47			-458 182,47	-208 558,75
7b Frais d'administration	-454 255,18			-454 255,18	-327 003,30
7c Commissions reçues des réassureurs			-328 970,36	328 970,36	249 147,03
8 Autres charges techniques	-81 836,64			-81 836,64	-186 770,21
9 Variation de la provision pour égalisation	-81 085,78			-81 085,78	257 768,42
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	1 773 560,81		1 799 431,68	-25 870,87	-1 968 056,71

Compte de résultat non technique

MISSO MISSO

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

	12 / 2023	12 / 2022
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-25 870,87	-1 968 056,71
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	1 436 340,58	1 413 335,49
3a Revenus des placements	1 405 712,19	1 156 193,10
3b Autres produits des placements	14 716,06	488,32
3c Profits provenant de la réalisation des placements	15 912,33	256 654,07
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-800 226,55	-951 470,22
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-456 675,22	-444 065,80
5b Autres charges des placements	-293 572,56	-268 864,25
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-49 978,77	-238 540,17
6 Produits des placements transférés	-29 273,05	-26 885,93
7 Autres produits non techniques	5 450,00	
8 Autres charges non techniques	-4,00	-826,00
9 Résultat exceptionnel :	2 174,79	-3 268,29
9a Produits exceptionnels	3 097,79	2 213,61
9b Charges exceptionnelles	-923,00	-5 481,90
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	13 967,00	8 874,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	602 557,90	-1 528 297,66

ANNEXE COMPTABLE

Exercice 2023

A.	<u>FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</u>	3
B.	<u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</u>	3
C.	<u>CHANGEMENT DE METHODE</u>	3
D.	<u>REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION</u>	3
I.	<u>OPERATIONS TECHNIQUES</u>	4
1)	<u>Cotisations</u>	4
2)	<u>Provision pour cotisation non acquise</u>	4
3)	<u>Frais d'acquisition reportés</u>	4
4)	<u>Sinistres</u>	4
5)	<u>Provision pour frais de gestion</u>	4
6)	<u>Provision pour égalisation</u>	4
7)	<u>Opérations de réassurance acceptées</u>	5
8)	<u>Réassurance des Caisses locales</u>	5
9)	<u>Opérations d'assurance cédées</u>	5
II.	<u>PLACEMENTS</u>	5
1)	<u>Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice</u>	5
1.1	Terrains et Constructions, Parts de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières	5
1.2	Valeurs Mobilières à Revenus fixes	6
1.3	Actions et autres titres à Revenus variables	6
1.4	Titres de Participations	6
2)	<u>Provisions</u>	6
2.1	Provisions pour Dépréciation Durable	6
2.2	Provisions pour Risque d'exigibilité des engagements techniques	7
2.3	Provisions pour Gros Entretien	7
3)	<u>Produits et charges de placement</u>	7
III.	<u>AUTRES OPERATIONS</u>	8
1)	<u>Frais de gestions et commissions</u>	8
2)	<u>Créances</u>	8
3)	<u>Actifs corporels d'exploitation</u>	8
4)	<u>Compte de régularisation actif</u>	8
5)	<u>Provisions pour Risques et Charges</u>	9
6)	<u>Dettes</u>	9
7)	<u>Autres produits et charges non techniques</u>	9
8)	<u>Impôts</u>	9
9)	<u>Compte de régularisation passif</u>	9
10)	<u>Engagements en matière de retraite</u>	9
11)	<u>Engagements en matière de risques</u>	10
12)	<u>Engagements reçus et donnés</u>	10
13)	<u>Compte Personnel de Formation</u>	10
A.	<u>ANNEXES DETAILLÉES</u>	11
1)	<u>Placements mobiliers et immobiliers</u>	11
1.1	Les actifs incorporels	11
1.2	Les terrains et constructions	12
2)	<u>Autres placements (comptes 23 et 24)</u>	14
3)	<u>Filiales et participations</u>	14
4)	<u>État récapitulatif des placements</u>	15
5)	<u>Ventilation des produits et charges non techniques</u>	16
6)	<u>Créances, dettes et comptes divers</u>	17
7)	<u>Intra groupe</u>	20
8)	<u>Charge fiscale</u>	22
9)	<u>Capitaux propres</u>	23
10)	<u>Effectif et rémunérations</u>	24
11)	<u>Détail de la classe 4</u>	25
12)	<u>Ventilation des primes émises brutes</u>	26
13)	<u>Etat des règlements et provisions pour sinistres à payer</u>	26
14)	<u>Commissions afférentes aux acceptations comptabilisées pendant l'exercice</u>	26
15)	<u>Résultat technique par catégorie ministérielle</u>	27
F.	<u>AUTRES INFORMATIONS</u>	28

A. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

→ Evolution du chiffre d'affaires

Les cotisations brutes collectées en 2023 sont en augmentation de 33 % par rapport à l'exercice 2022 (3 143 K€ contre 2 360 K€). Le solde des primes restant à la MISSO est également en hausse de 31 % (860 K€ contre 656 K€ en 2022).

→ Sinistralité 2023

La sinistralité sur l'année 2023 est en forte diminution par rapport à l'année 2022, qui avait été marquée par les grands incendies de l'été et par un épisode de grêle exceptionnel.

En fin d'année 2023, les tempêtes Domingos et Ciaran ont entraîné l'ouverture de plusieurs dossiers en RC et tempête.

A l'arrêté des comptes, la charge de sinistre de ces événements s'élève à 235 K€ (dont 207 K€ de provisions).

→ Conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impacts significatifs sur les actifs financiers de Groupama Forêts Assurances étant donné l'absence d'expositions directes et indirectes sur ces pays.

B. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture n'a été identifié.

C. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

D. REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes individuels de Groupama Forêts Assurances sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances et au règlement de l'ANC n°2015-11 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les actifs de Groupama Forêts Assurances sont composés pour moitié environ d'immeubles possédés en plein ou en copropriété. Ces actifs ne sont pas particulièrement exposés aux risques climatiques. Les autres actifs sont diversifiés (actions, obligations, fonds de capitalisation et réserves de trésorerie).

I. OPERATIONS TECHNIQUES

1) Cotisations

Les cotisations correspondent aux primes émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) Provision pour cotisation non acquise

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

3) Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

4) Sinistres

Les charges de sinistres de l'exercice comprennent les prestations et frais payés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance et correspondant aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice. Elles incluent également les frais accessoires aux sinistres. Ces sinistres incluent également les frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation, nette de recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

5) Provision pour frais de gestion

Elle est constituée conformément à l'article R 343-7 du Code des Assurances. Elle est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

La provision pour frais de gestion représente 63 K€ au 31/12/2023 (136 K€ au 31/12/2022).

6) Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R 343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien.

Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Pour l'exercice 2023, une dotation de provision d'égalisation a été effectuée pour un montant total de 81 K€ (une reprise de 258 K€ avait été réalisée en 2022).

7) Opérations de réassurance acceptées

Un pool permanent de récession est constitué dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et Groupama Assurances Mutuelles, la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et nécessitant un concours important de la réassurance externe.

Les opérations de réassurance acceptées concernent essentiellement des récessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles.

8) Réassurance des Caisses locales

La Caisse Spécialisée réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Spécialisée ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat.

9) Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Spécialisée à Groupama Assurances Mutuelles. Les titres du Réassureur (cessionnaire ou récessionnaire) remis en nantissement sont inscrits dans le tableau des engagements reçus.

II. PLACEMENTS

1) Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

1.1 Terrains et Constructions, Parts de Sociétés Civiles Immobilières ou Foncières

Les immeubles, et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les immeubles, frais d'acquisition et frais d'actes, sont amortis conformément aux règles comptables par l'application de la méthode « dite par composants ».

Les décompositions retenues sont :

CLASSIFICATION DES IMMEUBLES ET DUREES D'AMORTISSEMENT

(en années)	Habitations et bureaux avant 1945		Habitations et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureaux ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Composants										
Gros Œuvre Charpentes, poutres, poteaux, planchers, murs	120	65%	80	65%	30	70%	50	50%	70	40%
Clos et Couvert Toiture/terrasse, Façades, Couverture, menuiseries extérieures	35	10%	30	10%	30	15%	30	10%	30	20%
Installations Techniques Ascenseur, Chauffage/clim, Réseaux (électricité, plomberie, autres)	25	15%	25	15%	20	10%	20	25%	25	25%
Agencements, Equipements secondaires Aménagements intérieurs	15	10%	15	10%	10	5%	15	15%	15	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 Valeurs Mobilières à Revenus fixes

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

1.3 Actions et autres titres à Revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour les titres cotés, au dernier cours au jour de l'inventaire. Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise. Pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 Titres de Participations

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

2) Provisions

2.1 Provisions pour Dépréciation Durable

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles de l'ANC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée.

Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.

Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).

Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation)

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article 123-1 du règlement ANC n° 2015-11, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application de l'article 123-10 du règlement ANC n° 2015-11, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- Si son cours de marché a été inférieur de manière permanente à 80 % du prix de revient sur les 6 derniers mois ;
- Si son cours de marché a été inférieur de manière permanente à 90 % du prix de revient sur les 24 derniers mois.

Sur l'exercice 2023, une provision pour dépréciation durable a été comptabilisée pour un montant de 22 K€ (15 K€ en 2022).

2.2 Provisions pour Risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, ont une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous poste des provisions techniques, la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été constatée à fin 2023 (néant en 2022).

2.3 Provisions pour Gros Entretien

Les dépenses concernées par ces Provisions sont les dépenses d'entretien s'inscrivant dans un programme pluriannuel et qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations, d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement.

Aucune provision pour gros entretien n'a été constatée à fin 2023 (néant en 2022).

3) Produits et charges de placement

Les revenus financiers comprennent les revenus de placements acquis sur l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts et des comptes courants).

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe (relevant de l'article R332-19 du Code des Assurances), le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste « Réserve

de capitalisation ». En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non-vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

III. AUTRES OPERATIONS

1) Frais de gestions et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Spécialisée.

2) Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Elles comprennent notamment :

- les créances techniques (assurance directe, coassurance, réassurance) ;
- les créances avec le Groupe ;
- les créances avec l'état et le personnel ;
- les débiteurs divers.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'un risque de non-recouvrement est identifié à la clôture.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constituée à fin 2023 (néant en 2022).

3) Actifs corporels d'exploitation

Le poste « actifs corporels d'exploitation » comprend principalement :

- Les agencements et aménagements des locaux ;
- Le matériel de transport ;
- Le matériel de bureau ;
- Le mobilier ;
- Le matériel informatique.

Ces actifs font l'objet d'un amortissement linéaire ou dégressif sur leur durée estimée d'utilisation, variant de 2 à 10 ans selon le type de bien.

4) Compte de régularisation actif

Les comptes de régularisation actif sont principalement mouvementés :

- des intérêts courus relatifs aux placements financiers ;
- des charges constatées d'avance.

5) Provisions pour Risques et Charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

6) Dettes

Les dettes sont principalement constituées de :

- Dettes sur opération (d'assurance directe, de coassurance, de réassurance) ;
- Dettes avec le groupe ;
- Dettes fiscales et sociales ;
- Comptes bancaires créditeurs ;
- Créditeurs divers.

7) Autres produits et charges non techniques

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2010 consécutif à la modification du régime fiscal de la réserve de capitalisation introduit par la loi de finances 2011, la dotation et la reprise à la réserve de capitalisation mentionnées donnent lieu respectivement à une reprise et une dotation non technique sur la réserve de capitalisation correspondant au produit et à la charge théorique d'impôt de ces premières.

8) Impôts

La Caisse a opté pour le régime d'intégration fiscale à effet du 1^{er} janvier 2008. Conformément aux dispositions de l'article L345.2 du Code des Assurances, Groupama Assurances Mutuelles en tant qu'entité combinante, est tête du groupe fiscal. Groupama Assurances Mutuelles est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble.

La Caisse Spécialisée devra à Groupama Assurances Mutuelles une somme égale à l'impôt qui aurait été applicable à son résultat fiscal si elle était imposable distinctement, déduction faite par conséquent des déficits et crédits d'impôts.

Les économies d'impôt résultant du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Spécialisée d'autres entités intégrées sont réalloués à la Caisse Spécialisée.

En 2023, il n'y a pas d'impôts sur les bénéficiaires en raison du report des déficits antérieurs. Au 31 décembre 2023, le solde des déficits restant à imputer sur les bénéficiaires futurs s'élève à 959 K€.

9) Compte de régularisation passif

Les comptes de régularisation passif sont principalement mouvementés de l'amortissement des différences sur les prix de remboursement des obligations.

10) Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, non couvertes par des contrats d'assurance sont indiqués en engagement hors bilan. Ils représentent un montant de 19 K€ charges sociales comprises (39 K€ en 2022).

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetés, conformément à la recommandation du CNC n°2003-R.01.

11) Engagements en matière de risques

Pour l'exercice 2023, les engagements concernant le risque Tempête s'élèvent à 370 M€ (307 M€ en 2022) et les engagements pour le risque Incendie atteignent 522 M€ (444 M€ en 2022).

12) Engagements reçus et donnés

Le montant des engagements reçus : NEANT

Le montant des engagements donnés : NEANT

13) Compte Personnel de Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) au 1^{er} janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette disposition libère l'employeur de l'obligation d'information relative au nombre d'heures acquis au titre de la formation.

14) Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 26 K€ (identiques en 2022).

A. ANNEXES DETAILLÉES

(valeurs fournies en K€)

1) Placements mobiliers et immobiliers

1.1 Les actifs incorporels

Mouvements de l'exercices – valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement						
508...	Autres immobilisations corporelles	375			22		397
	TOTAL	375			22		397

Amortissements et provisions

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement						
508...	Autres immobilisations corporelles	331			16		347
	TOTAL	331					347

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
500...	Frais d'établissement		
508...	Autres immobilisations corporelles		44
	TOTAL		44

1.2 Les terrains et constructions

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	10 001			594		10 595
21-22	Parts de société	1 331					1 331
	TOTAL	11 332			594		11 926

Amortissements et provisions

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	3 215			269		3 484
21-22	Parts de société						
	TOTAL	3 215			269		3 484

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
21-22	Immobilisations	6 786	7 111
21-22	Parts de société	1 331	1 331
	TOTAL	8 117	8 442

1.3 Les titres de propriété sur des entreprises liées et des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation (comptes 250 et 260)

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
250...	Entreprises liées	1 814					1 814
260...	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation						
	TOTAL	1 814					1 814

Depuis juin 2018, la MISSO, tout comme les Caisses Régionales de Groupama, est devenue sociétaire de Groupama Assurances Mutuelles et détient des certificats mutualistes.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse spécialisée s'élève à 1,81 millions d'euros. Leur valorisation repose sur l'estimation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Amortissements et provisions

Néant

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
250...	Entreprises liées	1 814	1 814
260...	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		
	TOTAL	1 814	1 814

2) Autres placements (comptes 23 et 24)

Mouvements de l'exercice - valeurs brutes

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	7 512			15 009	7 506	15 015
24...	Plact. Représ. les prov. Techn. Afférentes aux contrats en UC						
	TOTAL	7 512			15 009		15 015

Amortissements et provisions

		Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	31			22	15	38
24...	Plact. Représ. les prov. Techn. Afférentes aux contrats en UC						
	TOTAL	31			22	15	38

Valeur nette comptable

		Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
23...	Placements financiers	7 481	14 977
24...	Plact. Représ. les prov. Techn. Afférentes aux contrats en UC		
	TOTAL	7 481	14 977

3) Filiales et participations

	Adresse siège	Montant des participations	Part du capital détenu	Capitaux propres sociaux (hors résultat)	Résultat social	Capitaux propres sociaux
Société Forestière Groupama	21 bld Malherbes 75 008 Paris	3	0,0032 %	78 223	8 294	86 517

4) État récapitulatif des placements

Exprimé en K€

	Valeur Brute N	Valeur Nette N	Valeur de réalisation
1. PLACEMENTS IMMOBILIERS			
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	3	3	7
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	10 262	7 003	17 366
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	1 328	1 328	1 292
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	334	109	600
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	11 926	8 442	19 265
2. ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES			
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	2 617	2 617	2 739
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	5 662	5 662	5 741
i. Actions et titres cotés	595	572	692
iv. Actions et titres non cotés	19	3	3
ii. Actions et titres non cotés	1 814	1 814	1 814
ii. Actions et titres non cotés	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	1 814	1 805	1 744
TOTAL DES ACTIONS, PARTS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES	12 520	12 472	12 732
3. AUTRES TITRES DE PLACEMENTS			
- Autres titres de créance négociables	800	800	800
* Autres	9	9	7
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	3 500	3 500	3 500
Libellé ERP Inexistant	141	28	28
Libellé ERP Inexistant	2 426	2 426	2 426
TOTAL DES AUTRES TITRES DE PLACEMENT	6 877	6 763	6 761

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne « Valeur nette N » sur les lignes d'obligations concernées. Le montant est non significatif.

Ventilation des charges de placements

		Exercice 2023				Exercice 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers			457	457			444	444
5b	Autres charges de placements			294	294			268	268
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements			49	49			239	239
	TOTAL			800	800			951	951

Ventilation des produits de placements

		Exercice 2023				Exercice 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
3a	Revenus des placements	7		1 399	1 406	7		1 149	1 156
3aa	Revenus des participations								
3ab	Revenus des placements immobiliers			1 138	1 138			943	943
3ac	Revenus des autres placements	7		261	268	7		206	213
3ad	Autres revenus financiers								
3b	Autres produits des placements			14	14				
3c	Profits provenant de la réalis. Placmts			16	16			257	257
	TOTAL	7		1 429	1 436	7		1 406	1 413

Ventilation du résultat des placements

		Exercice 2023				Exercice 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
3	Produits des placements	7		1 429	1 436	7		1 406	1 413
5	Charges des placements			800	800			951	951
	TOTAL	7		629	636	7		455	462

5) Ventilation des produits et charges non techniques

		Exercice 2023				Exercice 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
7	Autres produits non techniques			5	5				
8	Autres charges non techniques							-1	-1
	TOTAL			5	5			-1	-1

6) Créances, dettes et comptes divers

Créances

		Bilan 2023				Bilan 2022			
		Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6a	Créances nées d'opérations d'assurance directe								
6aa	Primes acquises non émises								
6ab	Autres créances nées d'opérations d'assurance directe					1			1
	Assurés					1			1
	Intermédiaires d'assurances								
	Coassureurs								
	Autres tiers								
6b	Créances nées d'opérations de réassurance	10			10	587			587
	Réassureurs					578			578
	Cédantes	10			10	9			9
	Autres intermédiaires								
6c	Autres créances	123			123	548			548
6ca	Personnel								
6cb	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	53			53	11			11
6cc	Débiteurs divers	70			70	537			537
6d	Capital appelé non versé								
	TOTAL	133			133	1 136			1 136

Dettes

		Bilan 2023				Bilan 2022			
		Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7a	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	17			17	16			16
	Assurés	17			17	14			14
	Intermédiaires d'assurance					2			2
	Coassureurs								
	Autres tiers								
7b	Dettes nées d'opérations de réassurance	1 385			1 385	739			739
	Réassureurs	614			614				
	Cédantes	771			771	739			739
	Autres intermédiaires								
7c	Emprunts obligataires								
7d	Dettes envers des établissements de crédit								
7e	Autres dettes	182	128		310	436	127		563
7ea	Titres de créances négociables émis par l'entreprise								
7eb	Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		128		128		127		127
7ec	Personnel	18			18	17			17
7ed	Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités	44			44	61			61
7ee	Créances diverses	120			120	358			358
	TOTAL	1 584	128		1 712	1 191	127		1 318

Comptes de régularisation Actif

		Montant 2023	Montant 2022
	ACTIF		
01	A) Actifs réserve de propriété		
	B) Comptes de régularisation Actif		
03	Intérêts acquis non échus	50	8
04	Loyers acquis non échus		
05	Frais d'acquisition reportés Vie		
06	Frais d'acquisition reportés Non-Vie		
07	Frais d'acquisition imm. À répartir		
08	Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
09	Différences sur prix de remboursement à recevoir		
10	Autres comptes de régularisation Actif	6	6
11	Evaluations techniques de réassurance		
	TOTAL REGULARISATION ACTIF	56	14
13	Dont produits à recevoir rattachés à des créances		
15	C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Comptes de régularisation Passif

		Montant 2023	Montant 2022
	PASSIF		
	B) Comptes de régularisation Passif		
07	Produits à répartir sur plusieurs exercices		
08	Amortissements différés sur prix de remboursement	9	7
09	Report commissions reçues des réassureurs		
10	Autres comptes de régularisation Passif		
11	Evaluations techniques de réassurance		
	TOTAL REGULARISATION PASSIF	9	7
13	Dont charges à recevoir rattachées à des créances		

7) Intra groupe

Lien de participation et créances

		Bilan 2023				Bilan 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
	ACTIF								
01	Capital souscrit non appelé								
	Placements	1 817		23 415	25 232	1 817		15 595	17 412
02	Immobiliers	3		8 439	8 442	3		8 114	8 117
03	Actions aut. Titres rev. Var.	1 814		8 854	10 668	1 814		5 858	7 672
04	Oblig. TCN aut. Tit. Rev. Fixe			2 622	2 622			1 623	1 623
05	Prêts								
06	Dépôts autres d'établ. Crédit			3 500	3 500				
07	Autres placements								
08	Créances espèces chez cédants								
09	Placements contrats un. Compte								
	Parts réassureurs provisions techn.	500		20	520	1 197		17	1 214
11	Primes non acquises (non vie)								
14	Provisions sinistres (non vie)	500		20	520	1 198		17	1 215
16	Part. bénéf. et rist. (non vie)								
17	Provisions d'égalisation								
19	Autres prov. techn. (non vie)								
20	Contrats en unités de compte								
21	Créances nées d'opér. d'ass. Dir.							1	1
25	Créances nées d'opér. de réass.	10			10	587			587
26	Débiteurs divers	21		102	123	548			548
27	Capital appelé non versé								
28	Comptes courants			2 426	2 426			8 968	8 968
29	Inter. et loyers acq. Non échus			50	50			8	8
30	Autres régularisations actif			6	6			6	6
	TOTAL	2 348		26 019	28 367	4 149		24 595	28 744

Dettes envers des entreprises du groupe

		Bilan 2023				Bilan 2022			
		Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises liens de participation	Autres origines	Total
	PASSIF								
01	Passifs subordonnés								
	Provisions techniques brutes	64		1 171	1 235	56		2 533	2 589
11	Primes non acquises (non vie)								
14	Provisions sinistres (non vie)	64		1 087	1 151	56		2 530	2 586
16	Part. bénéf. et rist. (non vie)								
17	Provisions d'égalisation			84	84			3	3
19	Autres prov. techn. (non vie)								
20	Contrats en unités de compte								
21	Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires								
	Dettes nées d'opér. d'ass. Dir.			17	17			16	16
23	Dont envers preneurs d'ass.			17	17			16	16
24	Dont envers intermed. d'ass.								
25	Dont envers autres tiers								
26	Dettes nées d'opér. de réass.			1 385	1 385			739	739
27	Emprunts obligataires								
28	Dettes envers étab. de crédit								
29	Autres dettes			310	310			562	562
30	Comptes régularisations passif			9	9			7	7
	TOTAL	64		2 892	2 956	56		3 857	3 913

Engagements envers des entreprises du groupe

Néant

Engagements reçus et engagements donnés

Néant

8) Charge fiscale

Charge d'Impôt

	2023	2022
a) Impôt exigible		
b) Impôt différé		
c) Provision N		
d) Provision N-1		
e) Intégration fiscale - produits	14	9
CHARGE D'IMPOT	14	9

Stock de déficit reportable

	2023
Résultat fiscal N-1	-1 574
Déficit reportable	615
Déficit restant N	-959

9) Capitaux propres

Mouvements des réserves

		31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Mouvements réserve capitalisation	Imputation dépréciation durable	Résultat de l'exercice	31/12/2023
01	Capital social	400					400
02	Prime d'émission	1 308					1 308
04	Réserve statutaire	24 617	-1 528				23 089
05	Réserve spéciale PVL 15 %						
06	Réserve spéciale PVL 19 %						
07	Réserve spéciale PVL 25 %						
08	Réserve de capitalisation						
09	Autres réserves	71					71
10	Ecart dû à un changement de méthode Report à nouveau						
11	Résultat de l'exercice	-1 528	1 528			603	603
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	24 868				603	25 471

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

		Débit 2023	Débit 2022
01	Report à nouveau précédent débiteur		
02	Perte de l'exercice		-1 528
06	Affectation aux autres réserves	603	
	TOTAL	603	-1 528

Mouvement des réserves

		Crédit 2023	Crédit 2022
01	Report à nouveau précédent créditeur		
02	Bénéfice de l'exercice	603	
06	Affectation aux autres réserves		-1 528
	TOTAL	603	-1 528

10) Effectif et rémunérations

Ventilation des charges de personnel

		2023	2022
01	Salaire	408	273
02	Pensions de retraite		
03	Charges sociales	178	132
04	Autres		
	TOTAL	586	405

Effectif moyen (en nombre de salarié)

		2023	2022
	PERSONNEL		
31	Direction	1	1
32	Cadres	1	1
33	Non-Cadres	6	8
	TOTAL	8	10

Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration

Le Conseil d'Administration est composé de 13 administrateurs (dont un administrateur salarié). Au cours de l'exercice 2023, la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 24 K€.

Avances et crédits accordés

Néant

11) Détail de la classe 4

Détail de la classe 4 solde débiteur

	2023	2022
21 Assurés		1
22 Intermédiaires d'assurances		
23 Co-assureurs		
24 Réassureurs		587
25 Cédantes	10	
TOTAL	10	588

Détail de la classe 4 solde créditeur

	2023	2022
21 Assurés	17	14
22 Intermédiaires d'assurances		2
23 Co-assureurs		
24 Réassureurs	616	
25 Cédantes	769	739
TOTAL	1 402	755

12) Ventilation des primes émises brutes

	2023	2022	2021
Primes brutes émises par catégorie de risques	3 119	2 340	2 100
Risque Tempête	1 733	1 390	1 284
Risque Incendie	835	529	454
Risque Responsabilité Civile	243	191	153
Risque Catastrophe Naturelle	308	230	209

Les primes brutes sont émises uniquement en France.

13) Etat des règlements et provisions pour sinistres à payer

ANNEE D'INVENTAIRE					
	2019 (N-3)	2020 (N-2)	2021 (N-1)	2022 (N)	2023 (N)
Règlements	152	72	227	2 304	102
Provisions	101	14	29	2 305	311
TOTAL SINISTRES	253	86	256	4 609	413
Primes acquises	1 776	1 904	2 100	2 340	3 119
% sinistres / Primes acquises	14,25%	4,52%	12,18%	197,00%	13,24%

14) Commissions afférentes aux acceptations comptabilisées pendant l'exercice

Néant

15) Résultat technique par catégorie ministérielle

		Dommages aux biens		Catastrophes Naturelles (Cat. 27)	SOUS-TOTAL (Cat. 20 à 31)	Acceptations en France	TOTAL GENERAL
		Particuliers (Cat. 24)	Prof. et Agri. (Cat. 25-26)				
Primes et accessoires émis	01		2 810	308	3 118	25	3 143
Primes à émettre nettes clôture	03						
- Primes à émettre nettes ouverture	04						
<i>Sous-total (primes nettes)</i>	05		2 810	308	3 118	25	3 143
- Prov. Primes non acquises clôture	06						
Prov. Primes non acquises ouverture	07						
SOUS-TOTAL (PRIMES DE L'EXERCICE)	08		2 810	308	3 118	25	3 143
Sinistres payés	10		1 615		1 615	17	1 632
Frais de gestion des sinistres	13		131		131		131
Provisions pour sinistre clôture	14		1 088		1 088	64	1 152
- Provisions pour sinistre ouverture	15		2 531		2 531	56	2 587
Autres provisions techniques clôture	18		85		85		85
- Autres provisions techniques ouverture	19		4		4		4
- Part. résultats incorp. dans l'exercice	20						
SOUS-TOTAL (CHARGES DES PRESTATIONS)	21		384		384	25	409
Frais d'acquisition	31		412	45	457	1	458
Frais admin. et aut. charges. tech. nets	32		498	59	557	1	558
Subventions d'exploitations reçues	33						
Produit des placements alloués	34		29		29		29
- Intérêts techniques nets de cessions	35						
<i>Sous-total (produits financiers nets)</i>	36		29		29		29
Primes cédées aux réassureurs	37		2 006	215	2 221		2 221
- Part réass. dans prestations payées	38		817		817		817
- Part réass. dans prov. tech. Clôture	39		500		500		500
- Part réass. dans prov. tech. Ouverture	40		1 197		1 197		1 197
- Part réass. partic. res. Incorp	41						
- Part réass. partic. benefices	42						
- Commissions reçues des réassureurs	43		317	11	328		328
SOUS-TOTAL (CHARGES DE LA REASSURANCE)	44		1 569	204	1 773		1 773
RESULTAT TECHNIQUE	46		-24	0	-24	-2	-26

F. AUTRES INFORMATIONS

Dans le cadre de l'arrêté au niveau du groupe, les comptes sont consolidés par notre société mère, Groupama Assurances Mutuelles 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris.

La méthode de consolidation utilisée est l'Intégration Globale.